

#Culturecheznous

Fiche 4

L'ART DE LA COLLECTE
Curieuses collections

15 février – 1^{er} novembre*

* Ouverture sur réservation jusqu'au 27 novembre 2020

EXPOSITION

musée
archéologique
de l'Oise

m-a-o.org
Tél. : 03 64 58 80 00
f museearcheologiqueoise



La momie de chat



Un curieux félin se cache dans la section "Collecter la Nature" de l'exposition : un chat momifié ! Issue des collections du musée de Picardie d'Amiens, cette momie semble être le résultat d'un processus naturel comme l'indique son cartel "Chat momifié trouvé dans une crypte du 10^{ème} siècle près de Reims". L'animal n'a subi aucun traitement particulier à l'instar des corps retrouvés dans les tourbières du Nord de l'Europe ou des mammouths découverts en Sibérie. C'est l'action du climat ou de la géologie qui a permis la conservation du corps (acidité ou salinité du sol, froid extrême, sécheresse). La momification des animaux était cependant pratiquée par les Égyptiens pour plusieurs raisons : servir de nourriture au défunt, permettre à un animal aimé d'accéder à la vie d'après, constituer une offrande à un Dieu ou parce que l'animal en question était perçu comme un Dieu spécifique. C'est le cas du chat qui prêtait son apparence à la déesse Bastet dans l'Antiquité égyptienne. Cette divinité était liée au foyer, à la maternité et protectrice des femmes enceintes et des enfants.

Curieuses collections, collecter la nature

A toi de jouer: Fabriquons le chat



1 Le matériel : une assiette en carton; un crayon de papier; des ciseaux; de la peinture noire; un pinceau; un feutre noir



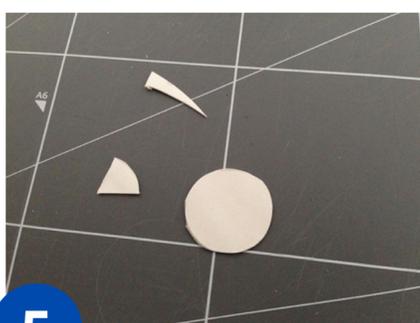
2 On découpe le corps du chat. Avec la partie restante de l'assiette, on découpe un rond pour la tête, la queue, et les oreilles en forme de triangle



3 On peint les différentes parties du chat en noir



4 Avec les chutes de l'assiette, on découpe 6 moustaches



5 Puis la bouche, le nez et les yeux



6 On colle les différentes parties. On dessine la pupille dans chaque œil à l'aide du feutre noir. Et voilà, un joli chat !